

RAPPORT N° 91/4-24
au Conseil Municipal

OBJET

**NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES**

Par Délibération n° 91/3-13 du 1er juin 1991, vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

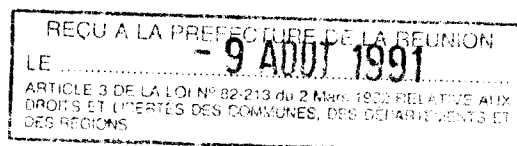
Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, en particulier, des délais de réalisation de leurs projets, des parcelles peuvent à nouveau être commercialisées, notamment sur la Zone d'Activités de Foucherolles.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités ont été arrêtées successivement par Délibérations des 23 juin 1983 (Affaires n° 24 et n° 31/12), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 10 décembre 1987 (Affaire n° 27) et du 21 octobre 1989 (Affaire n° 5).

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande :

- d'approuver les attributions des parcelles de la Zone d'Activités de Foucherolles, à Messieurs Serge Jean CANDIN, Pascal EPAUD et Georges MADARASSOU (confer l'annexe) ;
- de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec ces nouvelles entreprises, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/4-24
du Conseil Municipal
en séance du samedi 27 juillet 1991

OBJET

NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/4-24 du Maire ;

Vu le rapport de Ismaël MOULLAN, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

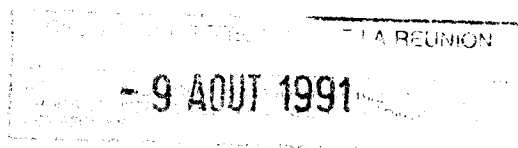
Approuve les attributions de parcelles à Messieurs Serge Jean CANDIN, Pascal EPAUD et Georges MADARASSOU sur la Z.A. de Foucherolles.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer les baux à construction à intervenir, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AOUT 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



Nouvelles attributions de parcelles
sur les Zones d'Activités
(Conseil Municipal du samedi 27 juillet 1991)

A N N E X E

LISTE DES ATTRIBUTAIRES

SECTEUR/ NOMS	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACES / m2
		CREES	TRANSFERT	

Z.A. FOUCHEROLLES

REFERENCE CADASTRALE

BI n° 880 / lot n° 32

CANDIN Serge Jean Gérant / BATICOLOR	PEINTURE EN BATIMENT	9	15	1 290
---	-------------------------	---	----	-------

REFERENCE CADASTRALE

BI n° 866 / lot n° 18

EPAUD Pascal Gérant / EPATHE	VENTE REPARATIONS MATERIELS INDUSTRIELS	4	4	526
---------------------------------	--	---	---	-----

REFERENCE CADASTRALE

BI n° 865 / lot n° 15

MADARASSOU Georges	CONFECTION VETEMENTS	5		506
--------------------	-------------------------	---	--	-----

Soit, au total, 3 ENTREPRISES,
AVEC 18 CREATIONS ET 19 TRANSFERTS D'EMPLOIS,
SUR 2 322 m2.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 27 juillet 1991
et annexé à la Délibération n° 91/4-24

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

